

Allocations pour perte de gain (APG)

Personnes de condition indépendante

Allocations par jour de solde:

Allocation de base indépendamment de l'état civil	80% du revenu soumis à cotisations CHF 62.– au minimum CHF 196.– au maximum
Allocation d'exploitation	CHF 67.–
Allocation pour enfant	CHF 20.– par enfant Cette allocation peut être réduite si l'APG totale dépasse le revenu journalier réalisé avant le service.
Montants-limites des revenus	CHF 27'720.– par année au minimum CHF 88'200.– par année au maximum

Les allocations pour les jours de service sont déterminées sur la base du revenu de la dernière décision de cotisations. Si un revenu plus élevé est communiqué ultérieurement, en raison de la taxation fiscale, vous pouvez demander le rajustement des allocations.

Employés

Allocations par jour de solde:

Allocation de base indépendamment de l'état civil	80% du salaire brut AVS CHF 62.– au minimum CHF 196.– au maximum
Recrues/Allocation de base protection civile	CHF 62.–
Services accomplis en vue de l'obtention d'un grade supérieur	CHF 111.– au minimum CHF 196.– au maximum CHF 91.– au minimum pour les cadres en service long
Allocation pour enfant	CHF 20.– par enfant Cette allocation peut être réduite si l'APG totale dépasse le revenu journalier réalisé avant le service.
Montants-limites des revenus	CHF 2'310.– par mois au minimum CHF 7'350.– par mois au maximum

